

Modification n°19 du Plan Local d'Urbanisme de Gennevilliers

SOMMAIRE

CONTEXTE

1. Les modalités de concertation préalable
2. Le déploiement de la concertation
 - Annonces règlementaires et légales
 - Supports d'information
 - Site internet
 - Registres de contribution
 - Réunion publique
 - ❖ Secteur Parc technologique Fossés-Jean (14 février)
3. Analyse des observations
4. Suites données à la concertation
5. Annexes
 - Extraits illustratifs des modalités de mise en œuvre de la concertation

CONTEXTE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gennevilliers a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 23 mars 2005. Il a depuis fait l'objet de 18 procédures d'évolution par modification ou mise en compatibilité.

L'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine est compétent depuis le 1^{er} janvier 2016 en matière de documents de planification urbaine dont les plans locaux d'urbanisme.

S'agissant de documents évolutifs, ils doivent pouvoir s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaitent développer les Villes et l'Etablissement Public Territorial, afin de mettre en œuvre leur projet de territoire et de répondre aux objectifs locaux et supracommunaux de développement urbain.

Par arrêté en date du 28 novembre 2022, l'EPT Boucle Nord de Seine a lancé une procédure de modification n°19 du PLU de Gennevilliers pour permettre la mutation du secteur dit Parc technologique des Fossés-Jean. Compte tenu de la dimension intercommunale du secteur de projets dont l'évolution du cadre règlementaire est proposée, situé pour parties sur les territoires de Colombes et de Gennevilliers, une procédure de modification du PLU de Colombes est également menée en parallèle du présent projet de modification.

Le projet de modification n°19 du PLU de Gennevilliers porte sur une partie rattachée au secteur du quartier des Fossés-Jean à Colombes, située sur le territoire gennevillois. En effet la limite de foncier communale dans ce secteur n'est pas la barrière physique que constitue l'infrastructure de l'A86, et une bande de 3 000 m² environ faisant partie de l'ilot est localisée à Gennevilliers. Historiquement le site est tourné vers le territoire de Colombes, avec des accès localisés sur l'avenue de Stalingrad, la voirie de l'A86 représentant une coupure infranchissable à cet endroit également par des différences altimétriques très prononcées. Le site est par ailleurs déconnecté de l'activité du port de Gennevilliers directement voisin.

Etant donné que la mutation de l'ilot ne peut se faire qu'avec l'ensemble du périmètre foncier du site pour des raisons de cohérences urbaine et opérationnelle, le PLU de Gennevilliers est donc concerné à ce titre dans l'accompagnement des mutations envisagées du site.

L'évolution de ce secteur intercommunal est le seul point d'évolution envisagée du document de planification dans cette procédure.

Une phase de concertation préalable a été décidée par délibération du conseil territorial de Boucle Nord de Seine en date du 8 décembre 2022. Cette concertation s'est déroulée du **lundi 23 janvier au vendredi 24 février 2023**.

1. Les modalités de concertation préalable

La concertation préalable a pour but de permettre aux habitants et toute autre personne intéressée par ce projet de prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLU, de donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées, et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur ces modifications.

Plusieurs actions et formats ont été proposés au public pour s'informer et transmettre leurs avis ou contributions.

La délibération de l'EPT Boucle Nord de Seine du 8 décembre 2022 prévoit les modalités de concertation suivante :

- Publication d'informations dans le journal municipal de la commune de Gennevilliers et sur les sites internet de la commune de Gennevilliers et de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
- Information par voie d'affichage au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine et en Mairie de Gennevilliers ;
- Organisation d'une réunion publique, commune avec la Ville de Colombes, sur le Parc Technologique Fossés-Jean ;
- Le public pourra formuler ses observations pendant une durée minimale d'un mois :
 - Sur les registres accompagnés du dossier de concertation, mis à disposition à Gennevilliers ainsi qu'au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
 - Sur les registres électroniques accompagnés du dossier de concertation sur les sites internet de Gennevilliers et de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
 - En adressant un courrier à l'attention du Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, 1 bis, rue de la Paix – 92230 GENNEVILLIERS ;
 - Par courriel à l'adresse indiquée sur les sites internet de l'EPT Boucle Nord de Seine et de la commune de Gennevilliers

Le public pouvait transmettre son avis ou ses questions sur le projet par plusieurs moyens :

- Un registre numérique sur le site dédié à la concertation préalable (<https://www.registre-numerique.fr/modification-plu19-gennevilliers>)
- Des registres accompagnant les dossiers en version papier, présents au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine et en Mairie de Gennevilliers
- Une adresse mail dédiée à la concertation préalable (modification-plu19-gennevilliers@mail.registre-numerique.fr), rappelée sur les sites internet de l'EPT Boucle Nord de Seine et de la Mairie de Gennevilliers.

2. Le déploiement de la concertation

- Annonces réglementaires et légales

Préalablement à l'ouverture de la phase de concertation, le Code de l'Environnement pose un cadre d'information réglementaire :

« La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (Article L121-16)

2 affichages réglementaires :

- 1 affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine
- 1 affichage à la Mairie de Gennevilliers et sur les panneaux administratifs de la commune
- 1 affichage sur site du déroulement de la concertation préalable, puis de l'organisation de la réunion publique

Pour compléter cet affichage réglementaire, deux publications dans les annonces légales du journal Le Parisien 92 et Libération sont parues le 29 décembre 2022 et 7 janvier 2023.

- Publications d'informations

Une page d'information relative à l'ouverture de la concertation préalable sur le projet de modification du PLU de Gennevilliers a été publiée sur le site internet de l'EPT Boucle Nord de Seine et de la commune de Gennevilliers.

Une information dans le magazine municipal de Gennevilliers du mois de Février a été publiée en début de mois pour annoncer la concertation et mentionner la tenue de la réunion publique organisée à cette occasion.

- Dossier de concertation

Un dossier présentant le projet d'évolution du Plan Local d'Urbanisme de Gennevilliers a été constitué.

Il était composé des pièces suivantes :

- Arrêté de l'EPT Boucle Nord de Seine de lancement de la procédure de modification en date du 28 novembre 2022
- Délibération de l'EPT Boucle Nord de Seine sur les modalités de la concertation en date du 8 décembre 2022
- Avis d'ouverture au public de la concertation
- Note de présentation de la concertation préalable

- Règlement écrit du PLU en vigueur
- Plan de zonage du PLU en vigueur

Le document « Note de présentation » exposait le contenu du projet de modification du PLU avec le secteur de projet concerné, intercommunal avec la ville de Colombes, un descriptif de l'état des lieux de ce secteur, et les évolutions proposées avec les nouvelles règles envisagées.

Ce dossier de concertation, précisant les objectifs poursuivis par la modification du PLU, a été mis à la disposition du public. Il a été consultable pendant toute la durée de la concertation :

- En version numérique :
 - ❖ Sur un site dédié (<https://www.registre-numerique.fr/modification-plu19-gennevilliers>) contenant les documents du dossier de concertation préalable
Un renvoi vers ce site était possible par un lien mentionné sur les sites internet de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (<https://www.bouclenorddeseine.fr>) et celui de la ville de Gennevilliers (<https://www.ville-gennevilliers.fr>)
- En version papier :
 - ❖ Au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (1bis rue de la Paix, 92230 Gennevilliers) ;
 - ❖ En Mairie de Gennevilliers, à la Direction de l'Urbanisme (177 avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers)

Un registre papier était mis à disposition public pour accompagner le dossier de concertation.

- Registres de contribution

- ❖ Version numérique

Le site internet dédié à la procédure de concertation a fait l'objet de 55 visites durant la période d'ouverture du dossier, pour 49 visiteurs (un visiteur pouvant revenir plusieurs fois sur le site).

70 téléchargements et 67 visualisations de documents du dossier de concertation ont été réalisés, principalement la notice de présentation du projet et l'avis d'ouverture de la concertation.

Aucune observation n'a été émise sur le registre numérique ni envoyée par l'adresse mail dédiée.

- ❖ Version papier

Aucune observation n'a été inscrite sur les registres papier présents au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine et en mairie de Gennevilliers.

- Réunion publique

Une réunion publique était prévue dans les modalités de la concertation pour le secteur de projet concerné, en commun avec la Ville de Colombes compte tenu de la dimension intercommunale du site.

Elle a été organisée le 14 février en soirée dans un équipement de quartier à Colombes proche du secteur de projet pour permettre aux habitants concernés de se mobiliser plus facilement.

L'organisation de la réunion publique a été diffusée sur le site impacté par le projet de modification et sur le site de la ville de Gennevilliers. Environ 40 habitants étaient présents lors de cette réunion, principalement localisés dans le quartier des Fossés-Jean à Colombes. Le territoire de Gennevilliers proche du site est en effet occupé par les activités du port de Gennevilliers, sans habitations proches du secteur de projet.

Les principaux éléments ressortis des échanges lors de cette réunion sont retranscrits ci-dessous.

❖ Secteur Parc Technologique des Fossés Jean

Date, lieu et heure de la réunion : 14 février 2023 à 19h15 (fin à 20h45), école Jean Jacques Rousseau à Colombes

Nombre de personnes présentes : 40

Déroulé de la réunion publique :

- Mot d'introduction de Mme MESTRES, adjointe au Maire déléguée à la politique de la Ville de Colombes
- Temps de présentation du projet par la Direction de l'urbanisme de Colombes et l'architecte du projet
- Temps d'échanges et de questions / réponses avec les participants

Synthèse des échanges :

- Observations : La densité du projet est jugée excessive par de nombreux habitants présents, à la fois pour le quartier et vu l'emplacement du projet, entouré de plusieurs voies de transports très circulées. Construire des tours aussi hautes (17 étages maximum) aujourd'hui est anachronique et stigmatisant pour les logements produits.

>> **Eléments de réponse** : la hauteur en soi d'un bâtiment n'est pas synonyme d'une mono-fonctionnalité ou d'un type de logement (logement social par exemple). Les problèmes que peuvent rencontrer certains quartiers urbains proviennent de raisons autres que la hauteur des bâtiments (insertion dans la ville, mixité fonctionnelle, taux d'emplois et d'équipement du quartier, etc.).

Les émergences du projet à R+17 sont à destination de logements en accession et d'une résidence étudiante.

Le projet prévoit une programmation variée de 900 logements en tout environ, avec à la fois du logement social, du logement en accession, du logement intermédiaire, une résidence étudiante, de l'accession à la propriété via dispositif BRS. La mixité sociale est donc prévue à l'échelle du projet.

Les hauteurs développées dans le projet permettent à la fois de dégager de l'espace au sol pour un parc public à destination des habitants du quartier, et d'améliorer les conditions d'ensoleillement des unités d'habitations comme le montrent les études réalisées.

- Observations : Quelle taille fera le parc en cœur d'îlot, et comment seront organisées les circulations autour ?

>> Eléments de réponse : Le parc central du projet représentera environ 6 000 m², et sera entouré d'une voie ouverte à la circulation automobile sous une forme apaisée (limitée à 20km/h, en zone de rencontre avec priorité aux piétons). Cette voie servira également à la collecte des déchets, et à la desserte des parkings en sous-sols des bâtiments de logements.

- Observations : Il y a déjà des difficultés de stationnement dans le quartier, que le projet contribuerait à amplifier. L'îlot du parc technologique est actuellement difficilement accessible pour les piétons, car il faut traverser la route principale du port ou l'avenue de Stalingrad.

>> Eléments de réponse : Les espaces publics autour du site du parc technologique seront réaménagés à l'occasion des travaux du prolongement du tramway T1 et pacifiés à cette occasion.

Le projet prévoit environ 400 places de stationnements en sous-sol des nouveaux immeubles, et compte sur la proximité de la future ligne de tramway pour favoriser les mobilités décarbonnées. De nombreux emplacements vélos sur site orienteront également les déplacements vers les modes actifs. Le projet s'adapte au taux de motorisation constaté dans la commune (0,7 voiture / ménage).

- Observations : Le quartier a besoin de nouveaux espaces verts et de commerces qui perdurent dans le temps. Les cellules commerciales créées récemment dans le quartier n'ont pas trouvé de preneurs.

>> Eléments de réponse : La Ville est bien consciente du besoin d'espace vert accessible pour les habitants, et ce à l'échelle de l'ensemble de la ville. Le projet prévoit ainsi de libérer un quart de la superficie du site (6 000m²) pour un nouveau parc accessible aux habitants.

Le projet contient également des cellules commerciales en pied d'immeubles le long de l'avenue de Stalingrad. Le passage du tramway permettra à terme de développer des flux de clientèle pour ces commerces.

Le développement et la pérennité de commerces va dépendre en partie de la densité de population et des flux de passants autour, pour permettre d'avoir une clientèle suffisante dans l'aire de chalandise des commerces implantés. La mutation observée ces dernières années des pratiques commerciales, avec l'essor des modes de livraison pour tout type de produit, a bouleversé les habitudes de consommation et la masse critique nécessaire pour permettre le développement des commerces. Pour une bonne attractivité commerciale d'un site il est nécessaire d'accepter un niveau de densité correspondant.

- Observations : Le projet de création de nombreux logements va induire de nouveaux besoins sur les équipements publics et sur les infrastructures (écoles, transports en commun), dans un quartier par ailleurs déjà considéré comme dense.

>> **Eléments de réponse** : Le secteur est bien pourvu en équipements avec des livraisons récentes et à venir (extension école Jean-Jacques Rousseau, groupe scolaire Arc Sportif, crèches, espace Jacques Chirac). Le nouvel espace vert au cœur du site est pensé comme un équipement public puisqu'il sera accessible à tous les habitants. Il n'y a pas de problèmes identifiés à ce jour sur les réseaux de transport en commun.

- Observations : Quelle prise en compte des remarques émises pour la suite du projet ?

>> **Eléments de réponse** : La réunion publique organisée se fait au titre d'une concertation préalable sur une évolution du PLU. La ville est donc ouverte aux observations émises, qui seront étudiées pour voir comment elles peuvent être intégrées à la conception du projet en cours afin de l'améliorer.

3. Analyse des remarques émises durant la concertation

Aucune observation n'a été émise dans les registres dédiés sur le projet de modification durant la concertation. Il est probable que l'absence d'habitations à proximité immédiate du site sur Gennevilliers explique ce peu d'intérêt. A contrario, la concertation préalable organisée dans le même temps pour la modification du PLU de Colombes a eu plus d'intérêt avec 171 observations transmises. La majorité du site de projet étant situé sur le territoire de Colombes, avec les accès exclusivement à partir de cette commune, le secteur est plutôt identifié comme étant localisé à Colombes qu'à Gennevilliers, où la limite de l'A86 matérialise la frontière perçue entre les deux villes, quand bien même la réalité foncière serait légèrement différente.

La réunion publique organisée le 14 février 2023 a réuni une quarantaine d'habitants, principalement opposés et inquiets du projet comme relaté dans le compte rendu de la réunion ci-avant.

4. Suites données à la concertation

Cette phase de concertation préalable a permis de faire émerger des sujets d'inquiétudes sur les projets présentés, notamment lors de la réunion publique. Certains éléments d'explication ont été apportés dans les développements précédents afin de lever des incompréhensions sur les projets.

La collectivité prend acte des observations négatives formulées sur les principaux thèmes évoqués (hauteurs, densité, insertion urbaine des projets dans leur environnement).

Suite aux remarques émises il a d'ores et déjà été décidé de revenir sur les principes de morphologie urbaine du secteur de projet intercommunal en matière de hauteur, en supprimant les émergences bâties jugées excessives et en revenant à des gabarits moins contrastés dans le paysage sur l'ensemble du site ; quitte à limiter la taille des espaces publics pour maintenir une certaine constructibilité.

A l'issue de cette phase de conception du projet de modification de PLU, une phase d'enquête publique sera ouverte durant laquelle le public sera de nouveau amené à s'exprimer sur les évolutions des règles d'urbanisme projetées. La communication d'informations sur cette nouvelle phase sera assurée selon les conditions réglementaires en vigueur usuelles.

5. Annexes

Extraits illustratifs des modalités de mise en œuvre



Affichage réglementaire au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine



Affichages sur site (Parc technologique des Fossés Jean)

Le compte est bon



Le recensement d'une partie de la population (1 680 logements exactement) se poursuit jusqu'au 25 février inclus. Cette opération a lieu chaque année et permet notamment de connaître la population officielle de la commune, ses besoins en termes de transports, de logements, d'écoles, etc. Cette année, une équipe de 9 agents recenseurs, munis d'une carte officielle, se présentent au domicile des personnes à recenser dans tous les quartiers de la ville. Répandre par Internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Pour cela, les habitants doivent utiliser les identifiants de connexion, transmis par l'agent recenseur lors de sa visite, sur le site www.le-recensement.fr. Les personnes qui ne peuvent pas répondre par Internet doivent remplir le formulaire papier distribué par l'agent puis remettre d'un nouveau rendez-vous pour qu'il passe le récupérer.

➡ Plus de renseignements par téléphone au 01 40 95 68 18 ou par mail à recensement@gennevilliers.fr

Déconstruire les propagandes

Décoloniser les esprits est un préalable pour mettre un terme au colonialisme que le gouvernement israélien fait régner dans les territoires occupés de Palestine. C'est le postulat du film documentaire « *De mur de mur, de mur de mur* », projeté au cinéma Jean-Vigo, mercredi 15 février à 20h15.

➡ À la suite de la projection, un échange aura lieu avec le réalisateur Hany Nagin et la comédienne Paléoline de Gennevilliers. Tarif unique de 4 €,

Extrait du magazine de Gennevilliers – février 2023



Auprès de mon arbre

Le département des Hauts-de-Seine a abattu 27 arbres rue Louis-Carniel compte tenu de leur mauvais état phytosanitaire. Rien à voir, ici, avec les pesticides. L'état phytosanitaire d'un arbre correspond à sa santé et à sa résistance. À la suite de ces abattages, 15 érables d'hiver et 12 mûriers de Provence sont en cours de plantation.

Donnez votre avis

La concertation publique concernant un projet de modification du PLU de Gennevilliers se poursuit jusqu'au 24 février. Il est prévu une évolution permettant de reconverter un site d'activités devenu obsolète en un lot d'habitat et de commerces en pied d'immeuble, dans le quartier des Fossés-Jean, à l'extrémité de Gennevilliers et Colombes. Le dossier de concertation est disponible en mairie, à la direction du droit des sols, à 15^e étage de la tour ainsi qu'au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine (EPT), 1 bis rue de la Paix, à Gennevilliers. Le dossier est également consultable en ligne sur les sites Internet de la Ville et de l'EPT, accompagné d'un registre dématérialisé.

➡ Réunion publique mardi 14 février, à 18 heures à l'école Jean-Jacques-Rousseau à Colombes.

Le papa de Genna s'était mis à lire à voix haute...

11



Concertation préalable à une future modification du PLU

Urbanisme

Le projet de modification du PLU porte sur une évolution des règles d'urbanisme sur un secteur de projet intercommunal principalement sur le territoire de Colombes, mais également à Gennevilliers, le site du parc technologique des Fossés-Jean à proximité du port de Gennevilliers.

Publié le 10 janvier 2023



Cette évolution permettrait de reconverter un site d'activités devenu obsolète en un lot d'habitat et de commerces en pied d'immeuble, dans un quartier prochainement desservi par le tramway T1.

La concertation préalable de la modification du PLU s'ouvrira le 23 janvier au 24 février 2023 inclus.

Le dossier de concertation sera disponible sur les sites Internet de Gennevilliers et de Boucle Nord de Seine, accompagné d'un registre dématérialisé (consultable à compter du début de la concertation) : <http://www.gennevilliers.fr/urbanisme/consultation-plu-colombes> et l'adresse mail dédiée pour des observations par courriel : plu@gennevilliers.fr ou gennevilliers@gennevilliers.fr

Une réunion publique sera organisée au 14 février à 18 heures à l'école Jean-Jacques-Rousseau à Colombes.

Télécharger

➡ Avis de concertation préalable - Règlement Public Territorial Boucle Nord de Seine - Modification n°19 du plan local d'urbanisme de la commune de Gennevilliers

Avis de concertation préalable du public – Modification n°5 du PLU de Colombes et n°19 du PLU de Gennevilliers

Résumé aux articles

Par arrêté n°2022/1317 du 28 novembre 2022, le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine a présenté la modification n°19 du PLU de la commune de Gennevilliers et la modification 5 du PLU de Colombes. Le conseil de territoire a délibéré le 9 décembre 2022 sur les objectifs et les modalités de concertation préalable sur ce projet de modification de PLU.

Cette concertation préalable est organisée du 23 janvier au 24 février 2023.

Le projet de modification des PLU de Colombes et Gennevilliers porte sur une évolution des règles d'urbanisme sur deux secteurs de projet :

- un **secteur intercommunal** principalement sur le territoire de Colombes, mais également à Gennevilliers, le site du parc technologique des Fossés-Jean à proximité du port de Gennevilliers.
- un **secteur dédié aux activités économiques** uniquement sur la Ville de Colombes, devenu aujourd'hui obsolète, situé au 5 avenue Carnot dans le quartier Valdes, afin de permettre sa mutation vers une destination résidentielle correspondant au quartier adjacent.

Le dossier de concertation ainsi qu'un registre seront disponibles en mairies de Colombes et de Gennevilliers ainsi qu'au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine (1 bis rue de la Paix, Gennevilliers) durant les heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier sera également disponible accompagné d'un registre dématérialisé via les sites dédiés aux registres ci-dessous. Vous pouvez également faire part de vos remarques via les adresses mail ci-dessous.

Pour Colombes :

- registre : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-colombes>
- adresse mail : modification-plu-colombes@gennevilliers.fr

Pour Gennevilliers :

- registre : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-19-gennevilliers>
- adresse mail : modification-plu19gennevilliers@gennevilliers.fr

L'avis de consultation est également téléchargeable via les liens ci-dessous :

- modification n°19 du PLU de la commune de Gennevilliers
- modification 5 du PLU de Colombes

Une réunion publique sera organisée sur le sujet, et sera annoncée ultérieurement.

Annonces sur sites internet mairie Gennevilliers et EPT Boucle Nord de Seine

Le Grand Parisien est un journal quotidien de 16 pages, paru tous les jours, sauf les jours de congé. Il est imprimé sur papier recyclé. Le tirage est de 100 000 exemplaires. Le prix de vente au public est de 0,50 €.

Constitution de société

Chaque année, le 1er janvier, les sociétés doivent déposer au greffe du Tribunal de Commerce de leur ressort, un document intitulé "Déclaration de situation". Ce document doit être déposé avant le 15 janvier. Les sociétés qui ne le font pas sont considérées comme ayant été radiées du Registre du Commerce.

Avis divers

AVIS AU PUBLIC

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

MODIFICATION N°19 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE COLOMBES

MODIFICATION N°19 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE COLOMBES

Le public est informé que par arrêté n°2022/157 du 28 novembre 2022, le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine a prescrit la modification N°19 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Colombes.

Divers société

COLOMBES

Le conseil municipal de la commune de Colombes a adopté, le 28 novembre 2022, la modification N°19 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Annonces légales

logales-lib@wanadoo.fr 01 87 39 84 00

75 PARIS

Divers société

LABRYE & ASSOCIES
SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 22bis rue Saint-Paul
75014 PARIS
RCS PARIS 447 094 881

Le date du 12/12/2022, le gérant a décidé de compléter du GUYOMARD de nommer en qualité de gérant Monsieur A.S.SIAM. M. Siam, demeurant 1 rue Antoine Vitez, 75010 SAINT GERMAIN EN LAYE en remplacement de Monsieur LAURENT Roger Jean, pour cause de démission.

Modification au RCS PARIS.

92 HAUTS-DE-SEINE

Avis divers

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

MODIFICATION N°19 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE COLOMBES

MODIFICATION N°19 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE COLOMBES

Le public est informé que par arrêté n°2022/157 du 28 novembre 2022, le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine a prescrit la modification N°19 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Colombes.

Répertoire

repertoire-lib@wanadoo.fr
01 87 39 82 95 / 01 87 39 80 20

ANTIQUITES/ BROCANTE

Achete tableaux anciens

XIX^e et XVIII^e avant 1850
Tous sujets, école de Barbizon, orientalis, vue de Venise, marine, chasse, peintures d'genre, peintures françaises, étrangères (russe, grec, américains...) ancien atelier de peintre décoré, bruns.

Estimation gratuite

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur

EXPERTISEUR DE LA CREDA
V.MARILLIER@ANNAO.FR
06 07 03 23 16

Annonces légales de la Parisien du 29 décembre 2022 et de Libération du 7 janvier 2023

REGISTRE NUMERIQUE

AU SERVICE DE LA PARTICIPATION DÉMATÉRIALISÉE

Le dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA MODIFICATION N°19 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GENNEVILLIERS

OUVERT LE 23/01/2023 À 00 HEURE, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 24/02/2023 À MINUIT

Par arrêté n°2022/157 du 28 novembre 2022, le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine a prescrit la modification N°19 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gennevilliers.

Le conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine a délibéré à son initiative le 8 décembre 2022 sur les objectifs et les modalités de concertation préalable sur ce projet de modification de PLU.

La concertation préalable se déroulera du 23 janvier 2023 au 24 février 2023 inclus. La durée de la mise à disposition du projet de modification est de 33 jours.

Le projet de modification du PLU porte sur une évolution des règles d'urbanisme sur un secteur de projet intercommunal à la fois sur le territoire de Gennevilliers et de Colombes, le site du parc technologique des Fossés-Jean à proximité du port de Gennevilliers, qui serait reconvertis en un site d'habitat et d'activités en pied d'immeuble, dans un quartier prochainement desservi par le tramway T1.

Les modalités de concertation préalable sur le projet de modification n°19 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gennevilliers sont les suivantes :

- Publication d'informations dans le journal municipal de Gennevilliers ainsi que sur le site internet de Gennevilliers (<https://www.ville-gennevilliers.fr>) et de l'EPT Boucle Nord de Seine (<https://www.bouclenordseine.fr>);
- Information par voie d'affichage au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine et en Mairie de Gennevilliers;
- Organisation d'une réunion publique pour le projet de parc technologique des Fossés-Jean;
- Un dossier de concertation sur le projet de modification sera mis à disposition du public :
 - Au siège de l'EPT, 1 bis, rue de la Paix à Gennevilliers, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00;
 - A la direction du Droit des sols de la ville de Gennevilliers, 177 avenue Gabriel Péri – 15ème étage, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h;

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre accompagnant le projet de modification mis à disposition;
- Sur le registre électronique accompagnant le dossier de concertation sur le site internet de Gennevilliers et de l'EPT Boucle Nord de Seine;
- En adressant un courrier à l'attention du Président de l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine, 1 bis, rue de la Paix – 92230 Gennevilliers;
- Par courriel à l'adresse indiquée sur les sites internet de l'EPT Boucle Nord de Seine et de la commune de Gennevilliers dans la rubrique dédiée à la procédure de concertation n°19 du PLU.

Une réunion publique sera organisée sur le sujet le mardi 14 février à 19h à l'école Jean-Jacques Rousseau, 52 rue Jean-Jacques Rousseau à Colombes.

A l'issue de la concertation, le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ne tiendra le bilan de la concertation que sur son

Extrait site dédié avec registre dématérialisé



Réunion publique du secteur Fossés-Jean – 14 février 2023